

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 4 pouvoirs

Date de convocation

21 février 2024

Date de publication

29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03_27022024

N°03 : AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DES LOGEMENTS DU SDIS

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Suite à la délibération en date du 16 février 2017 du conseil d'administration du SDIS qui a prévu de ne plus prendre en charge les logements pour des nouveaux sapeurs-pompiers volontaires qui en feraient la demande et de mettre en œuvre un processus de fin progressive des logements attribués aux sapeurs-pompiers volontaires, la ville s'est vu restituer les 10 logements concernés.

Afin de réhabiliter thermiquement ces logements, un contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements a été confié, par délibération du 3 novembre 2020 à Monsieur Mathieu BATY, architecte du patrimoine. Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre était basé sur une estimation d'enveloppe de travaux par la mairie de 300 000,00 € HT de travaux comme indiqué dans la délibération de conseil municipal du 3 novembre 2020.

A la suite des études et des demandes de subvention la commune a souhaité lancer les travaux de l'ensemble des logements avec des exigences thermiques en vigueur aboutissant à un montant de travaux à l'appel d'offre de 1.033.000,00 € HT. Le montant a été fortement augmenté suite au diagnostic amiante représentant environ 20% du montant total des travaux initialement non prévu.

Les offres des entreprises retenues affichant un montant global de travaux 1.033.000,00 € HT.

Le taux d'honoraire de maîtrise d'œuvre était au taux de 9,24 % sur l'ensemble de l'opération pour un montant de 300 000,00 € HT de travaux. L'avenant s'applique pour les missions VISA DET AOR DOE représentant un taux de 3,87 % du montant des travaux. Actuellement ses missions représentent un coût de 11 620 € HT et le nouveau montant du marché avec l'avenant pour ces missions représente 39 977,10 € HT soit une différence d'avenant de 28 357,00 € HT.

Aussi, il est proposé de réadapter le montant du contrat de maîtrise d'œuvre aux montants réels de travaux de l'opération par la signature d'un avenant. En conséquence, il convient d'établir un avenant n° 1 au marché de l'entreprise Mathieu BATY.

Considérant l'avis favorable des commissions finances, ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilités en date du 20 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements du SDIS pour un montant global de 28 357,00 € HT soit 34 028,40 € TTC,

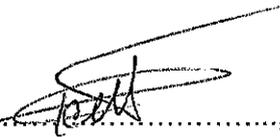
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements du SDIS,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI.

.....
, secrétaire de séance